

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-beausejour-cssp-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1a7fd00bcbcd5781f4c2ee5>

Date d'obtention : 2025-04-22 15:19:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dès qu'un acte est jugé malveillant, je dois référer la suite au policier, après avoir rencontré brièvement l'investigateur et avoir saisi son cellulaire. En aucun cas, nous devons regarder les photos/contenues. Je rencontre la victime ou la personne qui dénonce la situation. Par la suite, je dois évaluer la situation. Vérifier les informations. Rencontrer seule toutes les personnes témoins, impliquées. Garder une discrétion sur la situation.

Déterminer la nature de l'acte (impulsif ou malveillant). Rencontrer ensuite l'investigateur et agir en conséquence de la nature de l'acte. Si l'acte est malveillant, informer la personne de la suite des choses et saisir son cellulaire. Appeler directement la police. Dans un cas d'acte impulsif, terminer le questionnaire et saisir du téléphone au besoin et contacter la police par la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mieux enligner les questions posées aux victimes et aux investigateurs.

Soutenir d'avantage les jeunes victimes dans mon établissement scolaire.

Être mieux capable d'évaluer l'étendue des dégâts possibles de la situation.

Mieux capable d'évaluer la nature des actes commis.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Mettre la victime en confiance, rassurer et soutenir.

Ne pas questionner en profondeur l'investigateur si son geste est jugé malveillant.

Ne jamais regarder les contenus/photos.